

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chambly, tenue via conférence audiovisuelle, le 20 avril 2020, dès 18 h.

À laquelle assemblée sont présents, Monsieur Carl Talbot, conseiller, Monsieur Mario Lambert, conseiller, Madame Marie Lise Desrosiers, conseillère, Monsieur Richard Tétreault, conseiller, Monsieur Serge Gélinas, conseiller, Monsieur Luc Ricard, conseiller, Monsieur Jean Roy, conseiller, Madame Julie Daigneault, conseillère formant quorum sous la présidence de Madame Alexandra Labbé, mairesse.

Sont également présents Monsieur Jean-François Auclair, Directeur général par intérim et Me Sandra Ruel, Greffière.

1. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Cette assemblée a lieu à huis clos.

2. **Acceptation de l'avis de convocation**

2020-04-282

PROPOSÉ PAR Monsieur Jean Roy

APPUYÉ PAR Monsieur Richard Tétreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

Que le conseil municipal accepte l'avis de convocation en y ajoutant les points suivants :

15.1 Acte prioritaire – Règlement 2020-1425 abrogeant le règlement d'emprunt 2019-1403 décrétant une dépense et un emprunt de 910 000 \$ concernant des travaux de pavage et d'infrastructures des rues Des Voltigeurs et Jacques-Sachet

15.2 Acte prioritaire - Règlement d'emprunt 2020-1424 décrétant une dépense et un emprunt de 894 000 \$ concernant la réfection de l'avenue De Salaberry, entre la rue De Brébeuf et la rue Anne-Le-Seigneur

Adoptée

5.1 **Adoption du règlement 2020-1427 modifiant le règlement 95-777 sur les nuisances**

2020-04-283

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du présent règlement, renoncent à sa lecture et dispensent la greffière, Me Sandra Ruel, d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Gélinas

APPUYÉ PAR Madame Marie Lise Desrosiers

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal procède à l'adoption du règlement 2020-1427 modifiant le règlement 95-777 sur les nuisances.

Adoptée

**15.1 Acte prioritaire – Règlement 2020-1425 abrogeant le règlement d'emprunt 2019-1403 décrétant une dépense et un emprunt de 910 000 \$ concernant des travaux de pavage et d'infrastructures des rues Des Voltigeurs et Jacques-Sachet**

2020-04-284

Considérant l'avis de motion du 4 février 2020;

Considérant l'adoption du 10 mars 2020;

Considérant l'avis public du 18 mars 2020 annonçant la tenue du registre prévu du 30 mars au 2 avril 2020;

Considérant que les circonstances exceptionnelles sanitaires dues à la COVID-19 ont empêché la tenue du registre prévu du 30 mars au 2 avril 2020;

Considérant que les travaux prévus au règlement 2019-1403 sont déjà inclus dans le règlement 2019-1421;

Considérant qu'il est important de clarifier la situation afin que les citoyens ne croient pas qu'ils paient les travaux en double;

Considérant qu'il est prioritaire d'annuler les travaux prévus au règlement 2019-1403;

Considérant que la consultation citoyenne se fera par écrit et que les correspondances reçues des citoyens seront transmises au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR Monsieur Carl Talbot

APPUYÉ PAR Monsieur Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal désigne comme acte prioritaire la continuation du processus du Règlement 2020-1425 abrogeant le règlement d'emprunt 2019-1403 décrétant une dépense et un emprunt de 910 000 \$ concernant des travaux de pavage et d'infrastructures des rues Des Voltigeurs et Jacques-Sachet et ce, en tenant une consultation écrite.

Que toutes correspondances transmises au Service du greffe relativement à ce règlement soient remise au conseil municipal lors de la prochaine assemblée du conseil municipal.

Adoptée

**15.2 Acte prioritaire - Règlement d'emprunt 2020-1424 décrétant une dépense et un emprunt de 894 000 \$ concernant la réfection de l'avenue De Salaberry, entre la rue De Brébeuf et la rue Anne-Le-Seigneur**

2020-04-285

Considérant l'avis de motion du 4 février 2020;

Considérant l'adoption du 10 mars 2020;

Considérant l'avis public du 18 mars 2020 annonçant la tenue du registre prévu du 30 mars au 2 avril 2020;

Considérant que les circonstances exceptionnelles sanitaires dues à la COVID-19 ont empêché la tenue du registre prévu du 30 mars au 2 avril 2020;

Considérant que les travaux font partie du seuil d'investissement du programme de subvention TECQIV;

Considérant que ce seuil d'investissement est de 2,151 millions de dollars et que la Ville de Chambly doit investir annuellement ce montant jusqu'en 2023;

Considérant que si la Ville de Chambly n'investit pas cette somme, elle perdra une partie du 11 millions de dollars;

Considérant qu'il est prioritaire de poursuivre le processus du Règlement d'emprunt 2020-1424 décrétant une dépense et un emprunt de 894 000 \$ concernant la réfection de l'avenue De Salaberry, entre la rue De Brébeuf et la rue Anne-Le-Seigneur;

Considérant que la consultation citoyenne se fera par écrit et que les correspondances reçues des citoyens seront transmises au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Tétrault

APPUYÉ PAR Monsieur Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal désigne comme acte prioritaire la continuation du processus du Règlement d'emprunt 2020-1424 décrétant une dépense et un emprunt de 894 000 \$ concernant la réfection de l'avenue De Salaberry, entre la rue De Brébeuf et la rue Anne-Le-Seigneur et ce, en tenant une consultation écrite.

Que toutes correspondances transmises au Service du greffe relativement à ce règlement soient remise au conseil municipal lors de la prochaine assemblée du conseil municipal.

Adoptée

**16. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Cette assemblée a lieu à huis clos.

**17. Levée de l'assemblée**

2020-04-286

PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Gélinas

APPUYÉ PAR Monsieur Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la séance de l'assemblée extraordinaire du 20 avril 2020 soit levée à 18 h 28.

Adoptée

\_\_\_\_\_  
Alexandra Labbé, mairesse

\_\_\_\_\_  
Me Sandra Ruel, greffière